Ces deux dernières semaines, en page d'accueil du site du GERM www.mondialisations.org :

En relief :

« Conférence de Kampala : le crime d'agression dans les statuts de la CPI »

http://www.mondialisations.org/php/public/art.php?id=33420&lan=FR

- la Conférence de Kampala (Ouganda) qui s'est déroulée du 31 mai au 11 juin avait pour but de faire le bilan des travaux de la **Cour pénale internationale** (CPI) depuis sa création en 1998 par le Statut de Rome, et plus généralement de l'exercice de la justice pénale internationale. Ce communiqué de presse de l'ONU revient sur l'ensemble des conclusions de la Conférence et en particulier sur l'introduction dans le champ de compétence de la CPI, de ce que l'on appelle le « crime d'agression », défini comme « la planification, la préparation, le lancement ou l'exécution par une personne effectivement en mesure de contrôler ou de diriger l'action politique ou militaire d'un État, d'un acte d'agression qui, par sa nature, sa gravité et son ampleur, constitue une violation manifeste de la Charte des Nations Unies. ». Les actes d'agression concernés peuvent être par exemple : l'invasion ou l'attaque par les forces armées du territoire d'un Etat par un autre Etat, le bombardement des territoires d'un Etat par un autre Etat ou le blocus. Jusqu'à présent, la CPI était compétente pour poursuivre les personnes accusées d'avoir commis : un génocide, un crime de guerre ou un crime contre l'humanité. Certains pays souhaitent toujours inclure dans les compétences de la CPI : le terrorisme et le trafic de drogues.

- Quelques rappels. A) CPI vs. « Tribunal pénal international » (TPI) : une des caractéristiques qui différencie la CPI des TPI, c'est qu'elle est permanente, n'est pas limitée dans l'espace et que sa compétence s'étend à tous les pays ayant ratifié le Statut de Rome. B) CPI vs. « Cour internationale de justice » (CIJ) : la CPI juge les individus, tandis que la CIJ juge des Etats qui se trouvent pris dans des conflits juridiques (par ex. le différend entre l'Uruguay et l'Argentine sur l'installation d'une usine à papier finlandaise sur la rive voisine du fleuve Uruguay en 2006 ; ou les différends frontaliers entre Etats).

(Egalement disponible en EN sur le site sous la référence : 33420)

« Déclaration de Dunkerque 2010 sur le développement local durable »

http://www.dunkerque2010.org/fileadmin/user_ICLEI/09-Other/DECLARATION_DU_DEVELOPPEMENT_DURABLE_LOCAL_DE_DUNKERQUE_2010_21May_Final.pdf

- Cette déclaration politique est issue de la 6ème édition de la **Conférence Européenne des Villes Durables** qui a eu lieu pour la première fois en France du 19 au 21 mai 2010 rassemblant plus de 1800 participants (villes, régions, et associations) issus de 54 pays du monde entier. Dans cette déclaration, qui a été présentée aux hauts représentants du Conseil de l'Europe, de la présidence européenne espagnole et de la Commission

européenne, les participants s'accordent à « créer des collectivités innovantes, durables et accessibles à tous » et à « respecter l'autonomie locale et aboutir à une cohésion territoriale en Europe ».

- Cette conférence constitue une bonne illustration de ce qui peut être considéré comme une des figures positives des processus de mondialisation contemporains : une dynamique mondiale de mobilisation et de mise en réseau internationale de collectivités locales et régionales ainsi que d'associations à but non lucratifs des cinq continents qui soutiennent et mettent en place des initiatives pour le développement durable. Cette dynamique mondiale prend forme à travers la participation de ces acteurs locaux et régionaux aux campagnes de l'association internationale créée en 1990 ICLEI – Local Governments for Sustainability dont ils sont membres. Les missions de l'ICLEI sont : i) l'élaboration et la gestion de programmes et de campagnes pour le développement durable à l'échelle locale à travers la protection du patrimoine mondial commun (qualité de l'air, climat ou eau) et le rapprochement des actions locales des buts et objectifs d'accords internationaux déjà entérinés, ii) aider les collectivités locales à sensibiliser le monde politique aux problématiques du développement durable et à mettre en œuvre des projets pour atteindre les objectifs concrets, précis et chiffrés qu'elles auront définis en amont.

(Egalement disponible en EN sur le site sous la référence : 33365)

Etudes et rapports :

« Propositions pour la diversité culturelle issues de la Rencontre U40 Amériques des 19-21 mai 2010 à Montréal »

www.cdc-ccd.org/IMG/pdf/Proposals_U40_Americas_FR.pdf

- En 2007, quelques semaines après l'entrée en vigueur de la **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**, la commission allemande pour l'Unesco organisait à Essen en Allemagne la conférence « Diversité culturelle – La richesse de l'Europe. Faire vivre la Convention de l'Unesco », dans le cadre de la présidence allemande de l'UE. Parmi les évènements liés à cette conférence, le « Forum U40 / Diversité culturelle 2030 » (à la conception, l'organisation et l'animation desquelles le GERM a participé), avait pour but de rassembler de jeunes professionnels de la culture (étudiants des 2 et 3ème cycles, professionnels des arts et de la culture, etc. de moins de 40 ans) afin d'imaginer ce que serait leur mission pour la diversité culturelle en 2030. En juin 2009 à Paris, c'était le Forum mondial U40 qui rassemblaient 50 jeunes spécialistes des cinq continents pour réfléchir à la mise en oeuvre de la Convention Unesco.
- Trois ans après le premier Forum U40 régional, c'est au tour des Amériques : les jeunes professionnels sélectionnés ont été amenés à débattre et à développer des propositions spécifiques adaptées aux particularités du continent américain, du sud au nord. Nous vous proposons de lire ces propositions qui concernent notamment : les politiques culturelles à l'ère du numérique et la promotion de la vision de la Convention dans les autres forums internationaux.

(Egalement disponible en ES et EN sous la référence : 33421)

« Les financements climat ne doivent pas alourdir la dette des pays pauvres »

www.oxfam.org/fr/pressroom/pressrelease/2010-05-31/financements-climat-ne-doivent-pas-alourdir-dette-pays-pauvres

- Dans ce communiqué de presse, Oxfam International présente les principales propositions contenues dans le rapport intitulé « Les financements "climat" après Copenhague : Les questions à 100 milliards de dollars » paru fin mai 2010.

- Extrait : « "Dans un contexte de crise économique, alors même que plusieurs pays pauvres sont contraints de réduire considérablement leurs budgets santé et éducation, les pays riches envisagent de les endetter davantage en réponse à une crise dont ils ne sont pas responsables et dont ils sont les premiers à subir les conséquences" » souligne Antonio Hill d'Oxfam. "Cela équivaut à accidenter la voiture de votre voisin et à lui proposer ensuite un prêt pour couvrir les dégâts" ajoute-t-il. Le rapport établit une feuille de route claire sur la façon dont les pays riches peuvent non seulement garantir les 100 milliards de dollars promis, mais aussi les doubler d'ici à 2020 ».

(Egalement disponible en ES et EN sous la référence : 33378)

Dictionnaire critique des mondialisations :

« Droit d'asile » d'Hocine Zeghbib (France)

http://www.mondialisations.org/php/public/art.php?id=20235&lan=FR

- Extrait : « À l'origine, l'asile désignait un lieu sacré donc inviolable, où une personne pouvait trouver refuge et protection dès lors que sa vie, sa liberté ou sa sécurité étaient en danger. Dans de nombreuses civilisations anciennes, l'asile se présentait comme une institution religieuse bénéficiant aux personnes poursuivies pour crime de droit commun : en étaient donc exclus les délits à caractère politique. En Europe, cette situation prévaut globalement jusqu'au XVIIIe siècle. Avec le recul de l'Église catholique, s'est opéré un double renversement de perspective : désormais, ce sont les États qui, s'étant entre-temps consolidés, offrent l'asile non plus aux auteurs de crimes de droit commun, mais aux personnes inquiétées pour raison politique. Ce faisant, le champ de l'asile se transforme, perdant au passage son aspect humanitaire au profit d'un aspect beaucoup plus sélectif faisant la part belle à l'appréciation discrétionnaire du Prince...»

(Egalement disponible en ES, EN, DE et PO sous la référence : 20235)

« Génocide et ethnocide » de Mauricio Langon (Uruguay)

http://www.mondialisations.org/php/public/art.php?id=1327&lan=FR

- Extrait : « Bien que ce soit l'œuvre d'êtres humains, comme vous et moi, un génocide a l'impact et la visibilité de la brute, de l'anti-humain. C'est pour cela qu'il est indispensable que la brutalité de chaque génocide de l'Histoire soit l'occasion de réfléchir sur les raisons qui engendrent les processus de génocide et d'ethnocide, et sur notre capacité à donner des réponses humaines, et non criminelles, au génocide. Parce que, devant la bestialité du génocide croît un désir de vengeance qui projette un autre génocide sur son horizon. Ou il exacerbe la défense des particularités d'un groupe d'humains agressé qui a pour horizon l'isolement, l'auto-complaisance par la pure répétition, la négation du changement, la simple survie, mais pas la vie. Plus que *génocide*, la solution finale est *ethnocide*, c'est-à-dire

l'élimination d'un peuple en tant qu'autre, en tant que *culture*, en tant que manière différente de donner des réponses aux défis du monde… »

(Egalement disponible en ES, PO et EN sous la référence : 1327)

Nous vous recommandons également, au sein de nos 22 rubriques thématiques :

CONFLITS & MIGRATIONS
« 2009, l'année la moins faste de ces deux dernières décennies pour le rapatriement volontaire, selon le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés »
(Haut commissariat des nations unies pour les réfugiés, juin 2010) (33423 / fr, en)
Mots-clés : Guerre, Réfugiés, Apatrides, Frontières, Persécutions, ONU
http://www.mondialisations.org/php/public/art.php?id=33423&lan=FR

« ECONOMIE CREATRICE »
« Culture et développement : le colloque de Gérone pose de nouveaux jalons »
(Africultures, juin 2010) (33425 / fr)
Mots-clés : Pays ACP, Union européenne, Industries culturelles, Coopération au développement
http://www.africultures.com/php/index.php?nav=article&no=9537

SPORTS & ECONOMIE
« The economics of the World Cup » (Lancez le diaporama d'images et de graphiques !)
(MintLife, juin 2010) (33401 / en)
Mots-clés : Coupe du monde de football, Multinationales, Publicité, Macro et micro-économie
http://www.mint.com/blog/trends/the-economics-of-the-world-cup-2010

Le site du GERM est disponible en 5 langues : *français (FR), espagnol (ES), anglais (EN), portugais (PO) et allemand (DE).*

Comment retrouver les articles sur le site du GERM ?
Entrer le n° de référence de l'article dans le Moteur de recherches, en haut à droite de www.mondialisations.org -> Sélectionner « Ensemble du site » -> Lancer votre recherche.

Pour nous joindre :

Association GERM - Groupe d'Etudes et de Recherches sur les Mondialisations
Tél. : +33 (0)9 52 64 26 76 - Courriel : germ@mondialisations.org - Site : www.mondialisations.org

Pour se désabonner, envoyer un mail à germ@mondialisations.org.